

LA BIARROSE

Foulées 100% féminines et solidaires à Biarritz 

REGLEMENT de « LA BIARROSE » foulées 100% féminines et solidaires Le dimanche 3 juillet 2022

ARTICLE 1 :

L'association LABEL ROSE et CAP WOMEN ORGANISATION co-organisent la manifestation, « LA BIARROSE », la foulée solidaire 100% féminine au profit d'associations de lutte contre le cancer sur un parcours de 6km environ, le long de la côte à Biarritz.

ARTICLE 2 :

La manifestation est ouverte :

- Aux coureuses à partir de 12 ans (seulement si elles sont accompagnées d'un adulte durant la course (+ décharge à remplir et remettre le jour J) ;
- Aux coureuses de 16 à 18 ans avec une autorisation parentale signée et remise le jour J ; - et aux handisports « debout ».
- Pour des raisons de sécurité et de parcours, nos amis handisports « fauteuil » ne sont pas autorisés à prendre part à la course.

ARTICLE 3 :

Cette manifestation ne donnant lieu à aucun classement, et aucun chronométrage, les participantes ne sont pas tenues de présenter à l'organisateur une **licence sportive ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**

ARTICLE 4 :

Le lieu de départ de la course sera communiqué ultérieurement, pour les coureuses valides et handisports debout. Le rassemblement des participantes aura lieu sur la ligne de départ 10 minutes avant les horaires indiqués ci-dessous :

ARTICLE 5 :

Horaires non encore déterminés

Une collation d'eau et de gâteaux sera servie aux participantes à l'arrivée de la course.

ARTICLE 6 :

Tout accompagnateur (suiveur, entraîneur, famille...) à bicyclette, trottinette ou roller est interdit.

ARTICLE 7 :

La Croix Rouge Française sera présente. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course toute participante paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ARTICLE 8 :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la compagnie SMACLE couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

L'organisation rappelle aux participantes l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

ARTICLE 9 :

Des lots supplémentaires seront dispatchés dans les sacs remis aux participantes à l'issue de la course.

Certains partenaires peuvent souhaiter récompenser les 3 premières à franchir la ligne d'arrivée.

Présence de la coureuse obligatoire pour recevoir sa récompense et lots.

ARTICLE 10 :

L'inscription des participantes se fait via la plateforme de notre Partenaire PB Organisation.

Le montant de l'inscription est le suivant : **15 €** par personne + **Frais de Transaction** PB Organisation (Non Remboursables)

Attention : Aucun remboursement ne sera effectué 7 jours avant la manifestation

IMPORTANT MESURE COVID : MISE EN PLACE OBLIGATOIRE DU « PASS VACCINAL » OU « PASS SANITAIRE » ou autre, suivant les Obligations d'application des mesures sanitaire imposées par le gouvernement au jour de l'événement.

L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le 03 Juillet 2022. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation

ARTICLE 11 :

Le retrait des dossards pourra se faire dans le ou les lieux de retrait qui seront communiqués sur le Facebook de La Biarrose.

La carte de retrait ainsi qu'une pièce d'identité seront demandées pour récupérer les dossards. La rétrocession du dossard est formellement interdite

ARTICLE 12 :

La course ne saurait être annulée en cas de pluie. Si, malgré tout, les conditions météo étaient de nature à compromettre la sécurité des participantes, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement sans qu'il soit procédé au remboursement.

ARTICLE 13 :

Chaque coureuse autorise expressément les organisateurs de LA BIARROSE La Foulée solidaire 100% féminine, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 14 :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Le Comité d'Organisation